

31 août 2010

10.383**Question Claude Borel****Surplus de réserves des assurances-maladie**

Chaque année, des milliers d'assurés neuchâtelois changent de caisse d'assurance-maladie, avec les encouragements des services de l'Etat. De par le droit fédéral, les réserves des caisses pour les assurés en partance ne passent pas aux nouvelles caisses.

Dans un canton où les changements annuels de caisse sont très fréquents, est-ce une partie de l'explication de l'explosion du surplus de réserves (54 millions de francs à Neuchâtel) annoncée récemment par les caisses-maladie?

Cosignataires: J. Lebel Calame et C. Mermet.